

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean LETOQUART**, Maire, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, en suite de la convocation en date du trente et un mars deux mil vingt-trois, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

## ETAIENT PRESENT(E)S

M. LETOQUART Jean, **Maire**,

Mmes et MM. GOSSELIN David, CIOFFI Perrine, DUQUESNOY Cyril, BOUZIANE Zineb, BARANOWSKI Alain, VERNACK née WILLERVAL Christelle, SAYON Guillaume, PETIT née PONCHANT Brigitte, KOUJANE Brahim, **Adjoints au Maire**.

Mmes et MM. TISON née CARON Danielle, CHERET Pierre, SCHIAVON née VAHE Rose-May, CAPRON née PARENT Renée, LAURENT Marc, GUILLEMANT Gilles, BEUGNET née DUFAY Pascale, LACROIX née LHERBIER Renée, BOURDON Fabrice, SUSZKA Daniel, DOUIHI Mohamed, LOEUILLEUX Linda, PICARD née BEAUVOIS Karin, TISON Sandrine, YAMANI née ARBIA Fadhila, IDYOUSSEF Abdeljalil, FONTAINE Laetitia, SARDO Anthony, TARGOWSKI née WLODARSKI Danielle, **Conseillers Municipaux**.

## ABSENT(E)S EXCUSE(E)S

- Monsieur GEST Alex, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à Madame BEUGNET née DUFAY Pascale,
- Monsieur DECONINCK Guy, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à Monsieur LETOQUART Jean,
- Madame APOURCEAU née POLY Cathy, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Madame VERNACK née WILLERVAL Christelle,
- Madame OWCZARZAK Dany, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Monsieur GOSSELIN David.



Après l'appel des présents, il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame **Danielle TISON** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur **Jean LETOQUART**, Maire, préside la séance du Conseil Municipal et l'ouvre sur l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.



## I ▪ PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2023

- Le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2023 a été adopté à **L'UNANIMITE**.

## II ▪ DECISIONS DU MAIRE

- le Conseil Municipal a pris acte des sept décisions adoptées par le Maire en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Celles-ci concernent les marchés publics et contrats repris ainsi qu'il suit :

**01** ▪ L'avenant n°1 du marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'une piscine sur le territoire d'Avion, qui a pour objet l'ajout de prestations supplémentaires non prévues en raison de la modification du projet initial. Ainsi, le montant de ces prestations supplémentaires s'élève à 5 940,00 € TTC, soit un pourcentage d'écart de 2,67%. Le montant total de ce marché est désormais fixé à 227 970,00 € TTC.

**02** ▪ L'avenant n°2 du marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'une piscine sur le territoire d'Avion, qui a pour objet le changement d'adresse du siège social et du numéro de SIRET du mandataire D2X International à partir du 15 février 2022, suite à une demande par courriel de ladite société reçu le 14 février 2023.

**03** ▪ L'avenant n°3 du marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'une piscine sur le territoire d'Avion, qui a pour objet le changement d'identité du cotraitant n°3 suite à une demande par courriel du mandataire D2X International reçu le 9 février 2023. Le cabinet OCTANT AVOCATS, en cessation d'activités, est remplacé par le cabinet CAILLOCE AVOCAT dont le siège social se situe au 10 rue Thimonnier à Paris, et ce à partir du 16 février 2023.

**04** ▪ La modification de la régie locations, fêtes publiques et manifestations afin d'intégrer un moyen de paiement. Cette régie est installée à l'Hôtel de Ville. La régie fonctionne du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre et encaisse les produits suivants :

- La location des salles municipales,
- La location de vaisselle ou matériel communale (notamment les tables et les chaises),
- La facturation de vaisselle cassée ou manquante ou de dégradations des lieux loués,
- Les cautions et frais divers prévus par les conventions de location,
- Les recettes relatives aux ateliers ou voyages organisés par commune,
- Les recettes encaissées dans le cadre des manifestations ou fêtes publiques (notamment fête de la bière, marchés nocturnes, etc... organisées par les services de la commune.

**05** ▪ La modification de la régie de recettes pour l'encaissement des produits d'entrée au cinéma le FAMILIA (L834).

**06** ▪ La modification de la régie de recettes des activités culturelles (L89).

**07** ▪ La modification des recettes encaissées par la régie des droits de place et de stationnement (L81).

▪ Par ailleurs, le Conseil Municipal a pris connaissance :

\*des Déclarations d'Intentions d'Aliéner reçues pour la période du 4 janvier 2023 au 17 Février 2023.

\* de la liste des 2 concessions délivrées au cimetière communal pour la période allant du 16 Février 2023 au 14 mars 2023 :

- 1 concession traditionnelle
- 1 case columbarium

Le produit de ces locations s'élève à 680,00 €.

### III ■ EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023 ET DES BUDGETS ANNEXES

-Monsieur le Maire a présenté le budget primitif de l'exercice 2023, en illustrant ses propos au moyen d'un power point. Le budget 2023 a été établi conformément aux orientations fixées lors de la séance du 9 mars 2023 :

Après la crise sanitaire de 2020-2021, l'année 2022 a débuté avec le conflit en Ukraine et un contexte inflationniste incompatible avec des prévisions budgétaires pérennes pour les collectivités locales.

Les coûts énergétiques explosent et touchent l'ensemble des postes de dépenses de manière directe mais également indirecte (Transports, alimentaire, produits manufacturés, les frais de personnel augmentent et les taux d'intérêts remontent chaque mois) Certes un bouclier énergétique est mis en place pour l'année 2023, ainsi que le filet de sécurité pour les communes éligibles. Cependant ces mesures ne peuvent répondre à l'ensemble de ces hausses.

La seule constante dans ce contexte plus qu'incertain demeure l'état financier imposé aux collectivités. Cependant de nombreuses familles avionnaises sont fragilisées. De manière générale la pauvreté augmente ce qui oblige les collectivités à être encore plus attentive à leur population

Lors de la séance du 9 mars 2023, le Conseil Municipal a, conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, tenu son Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) et pris acte unanimement des orientations pour le futur exercice.

Ainsi, les Elus ont affirmé et confirmé les orientations suivantes :

- Baisse des taux d'imposition de 2% afin de limiter la hausse des bases,
- Pas de hausse des tarifs pour les Avionnais,
- Hausse des tarifs à 5,5 % pour les non-avionnais suite à l'inflation,
- Maintien des tarifs en restauration scolaire,
- Priorité donnée à l'enfance, la petite enfance, la jeunesse et l'éducation,
- Investissements nouveaux liés principalement aux économies d'énergie à la fois pour les bâtiments communaux mais également pour l'éclairage public.
- L'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h30 (depuis le 16 janvier dernier),
- Les travaux liés à la Dotation Politique Ville au Centre Culturel Fernand Léger,
- Passage à la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- Poursuite des opérations d'investissement prévues :
  - La réfection de la toiture de l'école Aragon Triolet,
  - L'aménagement du centre social Casanova,
  - La rénovation de la rue d'Hellemmes (Travaux NPRU),
  - Le local circuit court.

- Engagement des procédures :
  - Pour la construction de la nouvelle piscine,
  - Pour les travaux du Boulevard G. Péri et de l'Avenue Cadras,
  - Pour l'aménagement des entrées des écoles du Centre-Ville.
  - Pour la constitution d'un réseau de chaleur
- Maintien d'un budget participatif permettant la réalisation des travaux et aménagements actés lors des réunions publiques.

Le budget 2023 a été préparé et établi en tenant compte du contexte actuel, mais il devra aussi être réactif et s'adapter à l'évolution d'une situation pour l'instant incertaine.

Le budget 2023 qui vous est présenté ci-après, et soumis à votre approbation, concrétise les orientations fixées. Il a été élaboré sans connaître le montant des dotations.

Il a également été construit sur la base des actions décidées. Au budget supplémentaire, il sera possible de procéder aux ajustements nécessaires.

Il s'efforce de maintenir la qualité des services et prestations rendus à la population.

Les axes, orientations et priorités définis lors du débat d'orientations budgétaires sont maintenus et intégrés dans le budget 2023.

Depuis plusieurs années, la Commune poursuit, pour ses investissements, une politique basée sur les grands axes ci-après :

- La poursuite des opérations engagées,
- La continuation de la mise en accessibilité des installations communales,
- La continuation des réunions publiques et l'adaptation des infrastructures aux attentes de la population,
- La priorité donnée aux travaux permettant à terme de générer des économies de fonctionnement,
- La modernisation des installations et des équipements municipaux.

Le budget 2023 ci-après est la traduction de ces orientations et de ces décisions.

Ainsi, le budget qui vous est présenté, s'élève à **31.843.856 euros**

▪ Dont **26.023.740 euros** en Section de Fonctionnement,

▪ Dont **5.820.116 euros** en Section d'Investissement.

Il tient compte de l'avance de trésorerie remboursable de 600.000 € consenti à « Territoires 62 » pour l'aménagement de la Zac du Ponterlant.

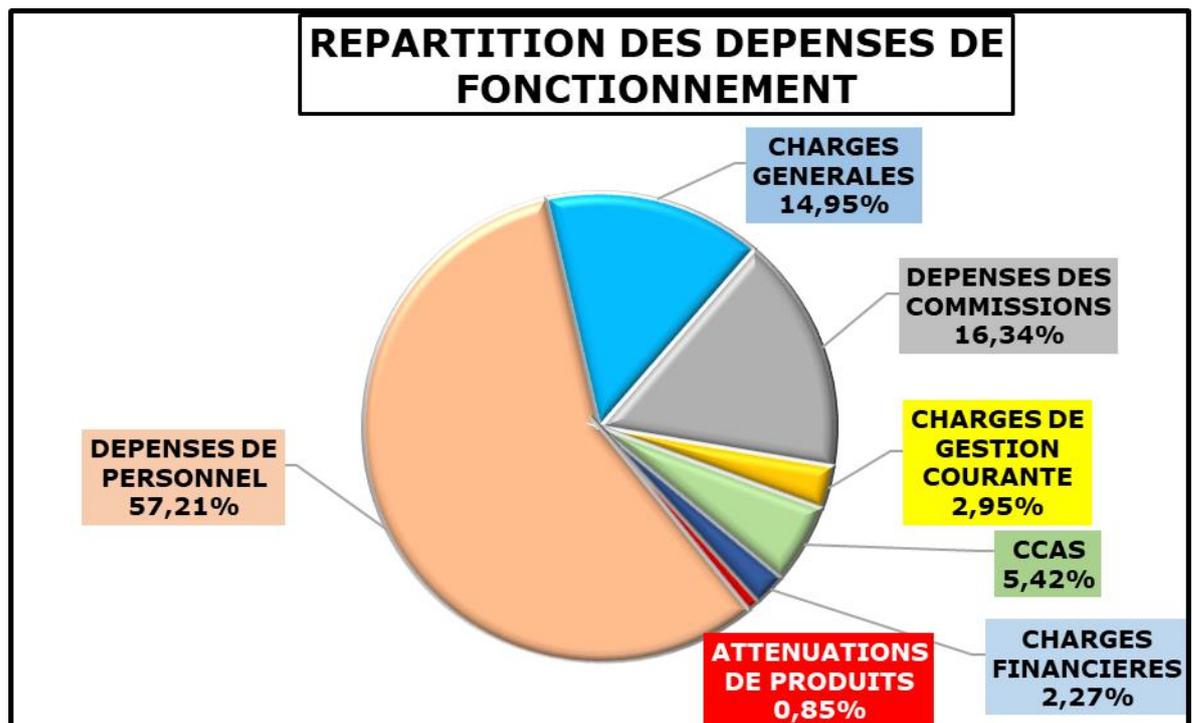
## A • BUDGET DE FONCTIONNEMENT

### 1 • DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- Les **dépenses réelles de fonctionnement** (elles correspondent aux dépenses donnant lieu à une sortie d'argent),
- Les **dépenses d'ordre**, pour l'essentiel composées des amortissements et du virement à la section d'investissement (il s'agit d'un transfert de crédits, sans sortie d'argent).

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
BUDGET 2022 VOTE	BUDGET 2023 PROPOSE	Evolution
21.903.052 €	22.756.547 €	+3,90%



Examinons le détail des écritures du budget 2023

<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		
<b>BUDGET 2022 VOTE</b>	<b>BUDGET 2023 PROPOSE</b>	<b>Evolution</b>
<b>7.155.425 €</b>	<b>7.122.215 €</b>	<b>-0,46%</b>

❶ • **Compte 60 : Les Achats**

S'élèvent à **3.719.465 € (3.604.199 euros** en 2022).

Ce compte regroupe l'ensemble des dépenses de « produits consommables », c'est-à-dire l'eau, le gaz, l'électricité et le chauffage des services et des bâtiments communaux, les repas servis dans les restaurants scolaires, les fournitures scolaires et de bureau, les achats de matériaux des services techniques (compte 6068).

Les fournitures nécessaires aux travaux en régie (fournitures et chantiers école) pour un montant de **200.000 euros** sont également incluses à ce compte. Le détail des chantiers envisagés pour 2023 sera exposé dans la seconde partie du rapport.

Ainsi, le poste « énergie » (chauffage et électricité), estimé à **2.100.000 euros (en 2021 : 1.730.000 euros)**, représente à lui seul **56,46 %** des crédits de ce compte. Cette forte progression s'explique par le contexte actuel d'augmentation des prix de l'énergie. Pour mémoire, la Commune a entrepris depuis de nombreuses années une modernisation de ses installations de chauffage. Même si ces efforts n'ont pas été vains, il faut aujourd'hui explorer d'autres pistes avec une utilisation plus économe des installations, voire prévoir des travaux d'isolation pour les bâtiments les plus énergivores. Il conviendra très certainement de revoir ces prévisions lors de l'établissement du Budget supplémentaire tant il est compliqué actuellement d'avoir des prix conformes dans le temps.

**210.000 euros** sont mobilisés pour nos dépenses en eau.

**70.000 euros** sont prévus pour les carburants. Ce dernier poste devra lui aussi probablement être ajusté au Budget Supplémentaire en fonction des évolutions des prix dans ce domaine très fluctuant et aujourd'hui orienté fortement à la hausse.

**311.995 euros** sont inscrits pour les besoins de la restauration scolaire et centres de loisirs sans hébergement, **111.000 euros** serviront à l'achat de fournitures scolaires, de livres et de dictionnaires, **105.200 euros** seront consacrés au poste alimentation et enfin **297.072 euros** seront dédiés à l'achat de prestations de services

Les crédits 2023 afférents à la Politique de la Ville ont été inscrits en dépenses comme en recettes en fonction des financements prévus. **81.245 euros** de dépenses 2023 sont ainsi inscrits pour la réalisation des actions.

## ❶ • Comptes 61 : Les services extérieurs

Se montent à **1.672.508 euros (1.724.426 euros)** en 2022).

Ce compte regroupe pour l'essentiel les dépenses liées aux locations, à l'entretien des bâtiments, des véhicules et des terrains, aux prestations de maintenance des installations communales et à l'assurance des activités et du patrimoine.

Citons parmi les dépenses les plus importantes :

- **401.000 euros** pour l'entretien des espaces verts,
- **454.000 euros** pour l'entretien des espaces publics, voiries et réseaux,
- **113.150 euros** pour l'entretien sur biens mobiliers (véhicules, matériels divers)
- **145.000 euros** pour l'assurance des biens et la couverture des responsabilités qui incombent à la Commune et aux Elus,
- **221.778 euros** pour les locations mobilières et immobilières et les charges de copropriété.

Il est à souligner que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les dépenses d'entretien des bâtiments publics et des voiries acquittées en fonctionnement, sont éligibles au FCTVA. Les dépenses de 2020 ont ainsi généré une recette de **66.725 euros** en 2021.

**184.000 euros** sont également inscrits pour l'entretien et la maintenance des matériels et installations (copieurs, systèmes informatiques, ascenseurs, téléphonie, matériels d'impression, etc...)

## ❷ • Compte 62 : Les autres services

Pour un montant de **1.656.542 euros (1.760.900 euros)** en 2022).

Les principales dépenses inscrites à l'article 6288 « autres services extérieurs ». (**876.183 euros**) représentent 52,8 % du compte 62 à elles-seules.

Ce compte regroupe les dépenses afférentes aux prestations demandés par les services auprès de prestataires (animations, réceptions, honoraires, annonces, frais liés aux services techniques...).

Par ailleurs sont également prévus :

- **41.000 euros** pour rembourser au CCAS des frais afférents à l'équipe MOUS (Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale),
- **142.150 euros** pour les frais d'affranchissement et de télécommunications,
- **102.913 euros** inscrits dans les concours divers (adhésion au CNAS pour le personnel communal, Culture commune et droit de cité pour la culture, à l'association des Maires de France, la fédération des centres sociaux),
- **37.000 euros** au titre de l'aide versée en bons d'achat pour les personnels ne pouvant pas justifier d'une mutuelle labellisée (article 6232),
- **246.408 euros** de frais de transports collectifs (restauration scolaire, centres de loisirs, séjours vacances, piscine, associations etc).

#### ⊕ • Compte 63 : impôts, taxes et versements assimilés

Ont été inscrits **73.700 euros** (**65.900 euros** en 2022)

Des crédits à hauteur de **60.500 euros** sont inscrits pour les impôts dus par la Commune, notamment en foncier bâti sur les biens du parc privé.

Sont également inscrits à ce compte les taxes sur les véhicules municipaux (**2.000 euros**) et sur les diffusions cinématographiques et taxes du Cinéma Familia (**3.500 euros**).

#### ⊕ • Compte 64 : Les charges de personnel

DEPENSES DE PERSONNEL		
BUDGET 2022 VOTE	BUDGET 2023 PROPOSE	Evolution
12.189.168 €	13.019.707 €	+ 6,81%

Les dépenses de Personnel constituent le premier poste de dépenses de la Section de Fonctionnement.

Les prévisions budgétaires 2023 ont été établies sur les bases suivantes :

- La revalorisation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à 11,27 euros soit une hausse de 1,18 %,
- La prise en compte de la revalorisation de 3,5% du point d'indice sur l'ensemble de l'année,
- La hausse de la cotisation Accidents du Travail qui passe de 4,48 % à 5,34 %,
- Le GVT avancement de grades, d'échelons et promotions internes,
- Les indemnités de fin de contrat,
- L'embauche à titre saisonnier d'animateurs pour les CLSH, les CAJ et Jobs d'été.

C'est un crédit de **383.000 euros** qui a été prévu pour la revalorisation du point d'indice.

Le Glissement Vieillesse Technicité a été estimé pour cette année à **62.768 euros**, il correspond à l'augmentation automatique des dépenses liées aux montées d'échelon et à l'évolution des carrières.

Un crédit de **203.123 euros** a été prévu pour le recrutement de saisonniers durant la période estivale, pour l'essentiel affectés aux Services Techniques et à la Cuisine Centrale.

Sont également budgétés **361.098 euros** pour le recrutement d'animateurs pour les Accueils de Loisirs sans Hébergement, les C.A.J. et les BNSSA plage. Cela permettra à de nombreux jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle.

Une enveloppe de **80.904 euros** a été prévue pour des recrutements dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétence » et des adultes relais. Actuellement, 27 PEC sont en fonction.

Le budget 2023 maintient le renforcement des effectifs en restauration scolaire et en accueils de loisirs sans hébergement afin de tenir compte de la forte augmentation de fréquentation générée par la révision de la tarification en 2019 et le contexte actuel.

### ❶ • Compte 014 : Les atténuations de recettes

Dans le cadre d'un nouveau pacte financier entre la CALL et les communes, il est prévu que les communes reverseront une partie importante de la taxe foncière générée par les entreprises installées dans les Zones d'Activités Economiques aménagées par la CALL.

Dans l'attente de connaître exactement les bases fiscales concernées et les modalités précises, un crédit de **193.000 euros** a été prévu.

### ❷ • Compte 65 : Les autres charges de gestion courante

D'un montant de **1.832.578 euros** en 2022 les autres charges de gestion courante s'élèvent à **1.905.660 euros** en 2023 soit une hausse de 3,99 %.

**30.000 euros** ont été inscrits pour les créances admises en non-valeur ou éteintes.

Ces admissions en non-valeur de titres de recettes concernent des Avionnais confrontés à des difficultés financières, vérifiées par les services du CCAS ou des situations faisant l'objet d'une procédure de surendettement.

La mise en non-valeur n'efface pas la dette, mais elle arrête la prescription.

La subvention allouée au C.C.A.S s'élève à **1.233.250 euros**, se décomposant comme suit :

- **1.200.000 euros** pour le fonctionnement et les aides versées aux personnes en difficultés,
- **33.250 euros** au titre du Programme de Réussite Educative,

**319.794 euros** sont inscrits pour le versement de subventions aux associations avionnaises afin de les soutenir dans leurs activités. Vous trouverez, parmi les annexes du document budgétaire transmis, la liste individualisée des subventions. Pour mémoire, le Conseil Municipal s'est notamment engagé lors de sa dernière séance à inscrire une subvention exceptionnelle de 5.000 euros au Secours Populaire Français pour le tremblement de terre en Turquie et Syrie.

***Il est rappelé qu'en application de l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du budget vaut décision d'attribution.***

Pour l'essentiel, les montants alloués au BP 2022 ont été reconduits pour 2023. Des ajustements seront effectués, si nécessaire, au budget supplémentaire, notamment pour les clubs participant à des championnats.

**236.356 euros** sont prévus pour le versement des indemnités, cotisations et frais de formation des élus.

La contribution communale au Syndicat Intercommunal AVION, MERICOURT, BILLY-MONTIGNY – « SIAMB » qui instruit pour le compte de la Commune les demandes d'urbanisme a été évaluée à **70.000 euros**. Ce crédit sera ajusté en fonction du budget adopté par le Syndicat.

### ❸ • Compte 66 : Les charges financières

La Commune a acquitté en 2022 **413.300 euros** au titre des intérêts pour les emprunts souscrits. Pour l'exercice 2023, la prévision s'élève à **464.825 euros**.

L'augmentation est due au fait de la souscription d'un emprunt pour la construction de la piscine en 2022.

Les conditions financières des emprunts restant à rembourser sont reprises dans un tableau annexe au budget transmis. L'annexe IV du document budgétaire reprend les emprunts souscrits et l'amortissement de ceux-ci en 2023. Elle comporte aussi une typologie de l'encours conformément à la Charte Gissler.

### ③ • Compte 67 : Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles s'élèvent à **51.140 euros** en 2023 contre **48.150 euros** en 2022.

Elles sont constituées principalement des bourses attribuées aux élèves fréquentant les établissements scolaires situés à l'extérieur d'AVION (**7.000 euros**).

Sont également inscrits **30.000 euros** pour les annulations de titres sur les exercices antérieurs.

**7.150 euros** sont prévus pour les médaillés du travail et de la famille française.

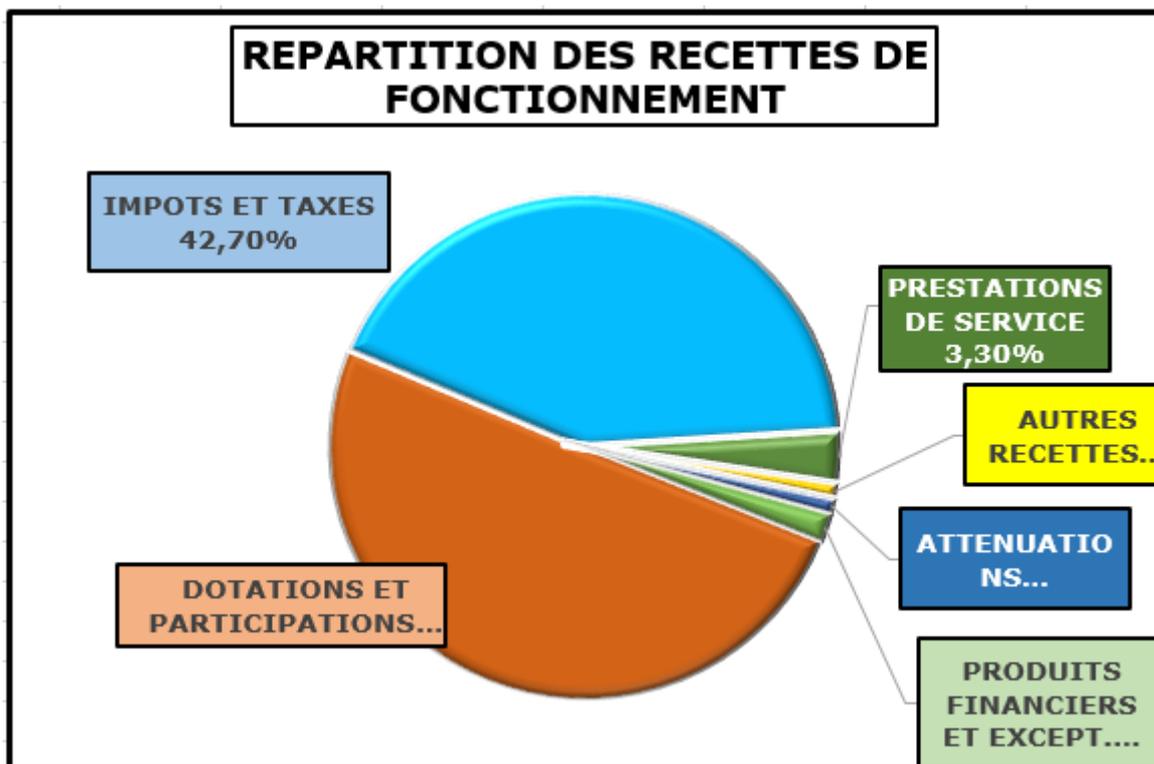
**6.990 euros** sont prévus pour l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

### ③ • Compte 68 : Dotations aux amortissements et provisions

Ce compte regroupe les dépenses liées à l'amortissement pour un montant de **883.631 euros** auxquels il faut ajouter **544.615 euros**, correspondant à l'amortissement de l'indemnité de remboursement anticipé de l'emprunt réaménagé.

Au total, les amortissements s'élèvent à **1.428.246 euros** (**1.280.901 euros** en 2022) et constituent une part non négligeable des recettes d'investissement.

## 2 • LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
BUDGET 2022 VOTE	BUDGET 2023 PROPOSE	Evolution
25.604.201 €	25.823.740 €	+ 0,86%

### ① • Compte 70 : Les produits des services du domaine et ventes diverses

PRODUITS DU DOMAINE ET PRESTATIONS		
BUDGET 2022 VOTE	BUDGET 2023 PROPOSE	Evolution
856.912 €	852.361 €	- 0,53%

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, il a été décidé de ne pas augmenter les tarifs des services proposés à notre population et de pratiquer une augmentation de 5,5% pour ceux consommés par les personnes extérieures à la commune.

- 55.000 euros** inscrits pour la perception des droits funéraires,
- 21.000 euros** inscrits pour les redevances à caractère culturel,
- 16.000 euros** pour les redevances à caractère sportif,
- 35.000 euros** pour les redevances à caractère de loisirs,
- 186.561 euros** pour les redevances à caractère de loisirs,
- 525.800 euros** pour les redevances scolaires et périscolaires,
- 13.000 euros** pour les redevances du domaine public communal.

• **Compte 73 : Les impôts et taxes**

<b>IMPOTS ET TAXES</b>		
<b>BUDGET 2022 VOTE</b>	<b>BUDGET 2023 PROPOSE</b>	<b>Evolution</b>
<b>10.788.892 €</b>	<b>11.025.969 €</b>	<b>+ 21,97%</b>

Le budget 2023 a été élaboré après notification des bases fiscales. Celles-ci ont été revalorisées, conformément à la Loi de Finances, de 7,1 % hors locaux professionnels ou commerciaux et aux établissements industriels ou assimilés Cette mesure combinée avec la volonté municipale de limiter cette hausse des bases avec une diminution des taux de 2% augmente le produit attendu de **204.951 euros**. A cette progression de droit commun, viennent s'ajouter de nouvelles bases.

Comme vous l'avez également décidé lors du débat d'orientations budgétaires, les taux diminueront de **2%** sur la base de l'augmentation réelle de la TFB (4,3% x 50% arrondi) ce qui représente un effort financier de 145.564€.

	<b>Taux 2022</b>	<b>Taux 2023</b>
<b><u>Taxe d'habitation</u></b>	<b>23,74 %</b>	<b>23,26 % *</b>
<b><u>Foncier bâti</u></b>	<b>60,45 %</b>	<b>59,24 %</b>
<b><u>Foncier non bâti</u></b>	<b>96,93 %</b>	<b>94,99 %</b>

(\*) RS : résidences secondaires – LV : logements vacants

En 2023, les communes ne percevront plus que la TH sur les résidences secondaires et celle sur les logements vacants.

Le transfert de fiscalité départementale à la Commune ne couvre pas l'entièreté de la recette perdue de taxe d'habitation. Aussi, dans ce cas-là, la loi a prévu l'application d'un **coefficient correcteur** qui permettra à la commune de retrouver, dans le cadre d'une compensation financière, une recette totale de même importance.

La recette prévisionnelle notifiée pour 2023 s'élève à **9.712.720 €** et elle se décompose comme suit :

	2022	2023
<b>Foncier bâti et non bâti</b>	<b>6.920.805 €</b>	<b>7.040.856 €</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>83.130 €</b>	<b>84.900 €</b>
<b>Allocations compensatrices</b>	<b>973.175 €</b>	<b>885.369 €</b>
<b>Coefficient correcteur</b>	<b>1.662.248 €</b>	<b>1.699.720 €</b>
<b>FNGIR (*)</b>	<b>1.875 €</b>	<b>1.875 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9.641.233 €</b>	<b>9.712.720 €</b>

(\*) *Fonds National de Garanties Individuelles de Ressources*

En 2022, la Commune a perçu **410.347 euros** au titre du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) créé par l'article 144 de la Loi de Finances 2012. Pour mémoire, il s'agit d'un mécanisme fort complexe de péréquation horizontale entre communes « riches et pauvres ». Ainsi on prélève une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités « nanties » pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

La CALL perçoit pour l'ensemble des communes de l'agglomération ce fonds, en conserve réglementairement une partie pour elle-même et redistribue aux communes une part importante en fonction des dispositions dites de « droit commun » basées sur l'effort fiscal agrégé. Pour l'année 2023, **410.347 euros** ont été inscrits.

La Commune perçoit par ailleurs de la CALL une allocation compensatrice de **994.996 euros**. Cette recette résulte du transfert de l'ex-taxe professionnelle et de certaines compétences à la structure intercommunale. La diminution de cette recette compensée par une augmentation de la dotation de solidarité communautaire revalorisée. Le moins sera compensé par un plus de même montant.

**240.000 euros** ont été inscrits au titre de la taxe sur la consommation finale d'électricité (T.C.F.E.). A noter que la recette 2022 s'est élevée à **227.868 euros**.

**250.000 euros** sont prévus au titre de la taxe additionnelle sur les mutations d'immeubles.

**266.746 euros** sont budgétés au titre de la dotation de solidarité communautaire.

**36.404 euros** ont été inscrits pour les droits de place (Marché, Toussaint...).

③ • Compte 74 : Les dotations, subventions et participations

<b>DOTATIONS - SUBVENTIONS - PARTICIPATIONS</b>		
<b>BUDGET 2022 VOTE</b>	<b>BUDGET 2022 PROPOSE</b>	<b>Evolution</b>
<b>13.126.958€</b>	<b>12.974.071 €</b>	<b>-0,11 %</b>

Comme pour la fiscalité, la recette des dotations a été estimée sur la base des sommes perçues en 2022.

A noter que la Commune a gagné 48 habitants par rapport à 2022 pour atteindre 17.812 avionnais. Ce qui devrait rentrer en compte pour le calcul des dotations pour 2023

	<b>ESTIMATION 2023</b>
<b>DOTATION FORFAITAIRE</b>	<b>4.587.258 €</b>
<b>DOTATION SOLIDARITE URBAINE</b>	<b>5.805.180 €</b>
<b>DOTATION NATIONALE PEREQUATION</b>	<b>636.304 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11.028.742 €</b>

Ces 3 concours importants de l'Etat n'ont progressé que de 1,22 % en 2022, essentiellement du fait de la DSU qui est une ressource clé de nos finances communales. Cependant les marges apportées par l'évolution des dotations déclinent d'année en année.

Les allocations compensatrices (articles 74834 et 74835) ont été évaluées pour un montant de **885.369 €** :

- **5.878 euros** au titre du Foncier non bâti,
- **879.491 euros** au titre du Foncier bâti.

Par ailleurs, **345.000 euros** au titre du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle ont été inscrits.

**66.725 euros** sont prévus correspondant au FCTVA pour les travaux sur les bâtiments et les voiries imputés en fonctionnement.

Concernant les autres recettes inscrites au 747, il convient notamment de signaler pour l'essentiel :

- **338.496 euros** de concours provenant pour l'essentiel de la CAF (pour les actions communales dans le domaine de la petite enfance et de l'enfance et le centre social),
- **202.946 euros** d'aide de l'Etat,
- **103.500 euros** provenant du département, de la Call et autres communes

### ❶ • Compte 75 : Les autres produits de gestion courante

Ils s'élèvent à **241.000 euros** en 2023 et représentent principalement les loyers des immeubles mis en location pour un montant de **220.000 euros**. A noter qu'ils ont été revalorisé de 3,5%.

**20.000 euros** sont inscrits au titre des redevances pour concessions.

**1.000 euros** sont également prévus comme « autres produits de gestion courante (petites recettes diverses « inclassables »).

### ❷ • Compte 013 : Les atténuations de charges

#### Les atténuations de charges (compte 013)

**250.000 euros** ont été inscrits à ce chapitre constitué des recettes en atténuation provenant du remboursement des salaires absents pour maladie, pour congé maternité, pour congé de longue maladie ou pour longue durée.

Cette recette est par nature très variable. Il y a toujours un décalage entre « l'événement » et l'indemnisation. Il sera possible d'actualiser plus précisément cette prévision au budget supplémentaire.

### ❸ • Compte 76 : Les produits financiers

**435.339 euros** proviennent du fonds de soutien comme prévu dans la convention avec l'Etat suite à la renégociation de 2 emprunts structurés.

### ❹ • Compte 77 : Les produits exceptionnels

Une recette de **45.000 euros** a été prévue, correspondant pour l'essentiel à des remboursements de sinistres et créances admises en non valeur.

**Au total, les recettes réelles de fonctionnement de l'année 2023 s'élèvent donc à 25.823.740 euros, soit 0,86 % de hausse par rapport à 2022, auxquelles il faut ajouter les 200.000 euros de travaux en régie.**

Cela porte donc le montant total des recettes à **26.023.740 euros**.

#### Le virement à la section d'investissement (chapitres 023 et 042)

Il nous est donc possible dans ce contexte de virer **3.267.193 €** à la Section d'Investissement, se décomposant en :

- **883.631 euros** au titre des amortissements,
- **544.615 euros** au titre de l'amortissement de l'IRA,
- **1.838.947 euros** au titre de l'épargne de gestion (autofinancement net).

## **B ▪ BUDGET D'INVESTISSEMENT**

Dans ce contexte particulier, le budget 2023 a été élaboré avec prudence. C'est pourquoi en matière foncière, il a été décidé de limiter les inscriptions aux ventes effectivement réalisées ou en cours de finalisation afin de ne pas engager de nouvelles dépenses sans l'assurance de leur financement.

Examinons le détail des investissements 2023 prévus, s'inscrivant dans la poursuite des actions déjà engagées et des nouvelles prévues dans le programme de la mandature.

### **1 • LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Comme chaque année, lors de la préparation budgétaire, les commissions et les services travaillent sur de nombreux projets concernant l'équipement des services et les travaux à prévoir.

Lors du débat d'orientations budgétaires, le Conseil Municipal a déterminé les moyens financiers disponibles, les priorités définies et les futurs projets encore à l'état d'ébauche.

Ainsi, priorité est donnée aux projets en cours qu'il faut terminer, correspondant aux objectifs du mandat, comme cela a été rappelé plus haut dans les orientations définies en mars dernier, mais également investir dans des travaux pouvant nous faire économiser sur les postes énergétiques. Rappelons que la Commune a décidé d'éteindre l'éclairage public de 23h00 à 5h30 afin de limiter au maximum notre facture énergétique et que des études sont menées pour économiser sur nos postes bâtiments.

Voici les choix et décisions qui sont soumis à votre approbation.

En matière d'opérations d'équipements achetés ou réalisés par entreprises, il vous est proposé d'inscrire **3.204.343 euros, auxquels s'ajoutent 200.000 euros** de travaux en régie.

Vous trouverez ci-après le détail des opérations prévues.

## 1 - OPERATION 12

**657.273 €**

### **Rénovations de voirie**

- |   |                     |  |
|---|---------------------|--|
| → | <b>250 000,00 €</b> | <i>Pour les travaux de voirie (réfection rue de fresnoy, Taverne, Parking Sémard et de nombreux trottoirs et chaussées -</i>           |
| → | <b>277 273,00 €</b> | <i>Au titre des travaux émanants des réunions publiques (Cité des cheminots, rue Bové, rue du Mal Leclercq, Chemin de Sallaumines)</i> |
| → | <b>35 000,00 €</b>  | <i>Pour les travaux de signalisation horizontale et verticale et l'achat de mobilier urbain</i>  |
| → | <b>30 000,00 €</b>  | <i>de travaux au Parc de la Glissoire et à la Plage</i>  |
| → | <b>30 000,00 €</b>  | <i>Pour la fourniture et pose de lanternes et réparations sur l'éclairage public</i>   |
| → | <b>35 000,00 €</b>  | <i>En complément des travaux de curage des plans d'eau du parc de la Glissoire</i>   |

## 2 - OPERATION 13

**278 902 €**

### **Enseignement et enfance**

- |   |                     |  |
|---|---------------------|--|
| → | <b>100 000,00 €</b> | <i>pour les travaux réalisés dans les écoles</i>   |
| → | <b>25 000,00 €</b>  | <i>pour l'achat de mobilier (notamment à l'école Jean Lurçat)</i>                        |
| → | <b>9 140,00 €</b>   | <i>pour l'achat de mobilier pour le service Enfance</i>                                  |
| → | <b>144 762,00 €</b> | <i>pour des travaux de mise aux normes et l'achat de matériel pour la halte-garderie</i> |

### **3 - OPERATION 14**

**133 339 €**

**Culture et Jeunesse**

- **110 000,00 €** *pour diverses interventions sécuritaires*
- **1 189,00 €** *Matériel pour le service Culturel*
- **11 950,00 €** *pour l'achat de matériel et mobilier pour la médiathèque*
- **10 200,00 €** *pour l'achat de mobilier pour l'école de musique*

### **4 - OPERATION 15**

**12 000 €**

**INSTALLATIONS SPORTIVES**

- **1 000,00 €** *pour l'achat de matériel à la piscine*
- **8 000,00 €** *pour l'achat de mobilier dans les salles*
- **3 000,00 €** *pour l'achat de matériel à la salle Lanvin*

### **5 - OPERATION 16**

**952 600 €**

**Developpement Social Urbain**

- **180 000,00 €** *Participation à T62 pour la CPA*
- **200 000,00 €** *Contribution annuelle finale CPA*
- **40 000,00 €** *Fonds de travaux urbain*
- **70 000,00 €** *Frais d'études NPNRU*
- **5 000,00 €** *Equipements liés aux actions*
- **7 600,00 €** *Matériel et mobilier cité Educative*
- **450 000,00 €** *Travaux au CCFL DPV 2022*

## 6 - OPERATION 17

**20 000 €**

**Actions foncières**

→ **20 000,00 €** pour les frais liés à la révision du PLU

## 7 - OPERATION 19

**1 150 229 €**

**Gestion du patrimoine**

→ **300 000,00 €** pour les travaux liés aux économies d'énergie

→ **110 000,00 €** pour l'achat de matériel et véhicules ST

→ **50 000,00 €** au titre du poste reconstruction des installations de chauffage des bâtiments communaux

→ **10 500,00 €** Pour vidéo surveillance logt concierge Parc

→ **100 000,00 €** pour les travaux de mise en sécurité des bâtiments administratifs

→ **300 000,00 €** pour la seconde phase de rénovation du Centre Social Casanova

→ **29 000,00 €** pour travaux Locaux ST

→ **80 000,00 €** pour des travaux d'accessibilité

→ **25 747,00 €** Matériel service COM et site internet

→ **4 282,00 €** Mobilier pour le centre social cheminots

→ **19 000,00 €** Matériel et illuminations pour le service des fêtes

→ **16 700,00 €** Logiciel passage à la M57

→ **85 000,00 €** Matériel informatique et copieurs

→ **20 000,00 €** Mobilier pour l'hôtel de Ville

*Pour mémoire, les travaux en régie correspondent à des travaux d'entretien, de maintenance technique et de remise aux normes. Ils sont réalisés par les services municipaux et classés par opération. Les crédits afférents permettent la réalisation des travaux nécessités par un contrôle technique. Ils constituent une réserve financière de façon à faire face aux petits aléas.*

Les travaux en régie s'élèvent à **200.000 euros** (repris en investissement en charges transférées).

Rappelons que les dépenses afférentes aux travaux en régie (remises aux normes, rénovations et réhabilitations, réfections de peintures intérieures et extérieures, aménagements divers réalisés par les services municipaux) sont d'abord comptabilisées en section de fonctionnement, avant d'être, par une opération d'ordre de transfert entre section, valorisées en investissement. Cela permet ainsi à la Commune de récupérer la TVA acquittée.

Une avance de trésorerie remboursable de **600.000 €** est consenti à « Territoires 62 » pour l'aménagement de la Zac du Ponterland.

### **Opérations d'ordre budgétaire**

Un remboursement sur avances faites sur des marchés attribués est prévu à hauteur de **80.000 €** ainsi qu'un cautionnement pour d'éventuelles acquisitions foncières pour la somme de **70.000 €** et enfin **20.000 €** sont consacrés pour des écritures de régularisation de cession

Au total, ce sont donc **4.175.343 euros** de dépenses d'investissement qui seront engagées ou réalisées en 2023.

### **Les emprunts et dettes assimilées**

Le capital des emprunts à acquitter en 2023 s'élève à **1.644.773 euros**. Les emprunts souscrits par la Commune prévoient une progressivité annuelle du capital remboursé.

Dans les annexes du document budgétaire, vous trouverez l'état de la dette ainsi que la répartition de l'encours de la dette par typologie (charte GISSLER).

Cela porte le **total des dépenses d'investissement** à **5.820.116 euros**.

## **2 • LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Avant d'aborder la question de l'équilibre de la Section d'Investissement, examinons le détail des recettes d'investissement 2023.

Le Fonds de Compensation de la TVA, le FCTVA, a été estimé à **546.441 euros**. Rappelons qu'il s'agit d'un remboursement partiel de la TVA acquittée sur nos dépenses d'investissement faites en 2021.

Le produit des cessions est estimé à **267.000 euros** (Vente d'un logement rue Wiener et d'un immeuble Avenue Cadras).

Le budget prévoit pour les amendes de police une recette de **45.000 euros**. Cette recette est depuis quelques années très fluctuante et devient difficile à prévoir.

Quant à la Taxe d'Aménagement (ex-Taxe Locale d'Équipement), elle a été estimée à **50.000 euros**.

En listant plus haut le détail des travaux et équipements prévus pour 2023, certains font l'objet de demandes de subvention.

Il est ainsi prévu d'inscrire **874.482 euros** dont :

- **170.106 euros** de subvention CAF pour l'enfance et la petite Enfance et pour l'achat de mobilier au centre social Casanova,
- **370.000 euros** au titre de la Dotation Politique de la Ville pour les travaux au CCFL et d'études sur le Quartier République,
- **91.237 euros** au titre de travaux repris par la DETR,
- **130.000 euros** de subvention de la Région et de la FFF pour les travaux sur les terrains du stade Blin,
- **14.633 euros** pour des travaux d'économies d'énergie,
- **98.506 euros** du département dans le cadre des travaux au carrefour de la Coulotte.

Ainsi, la section de fonctionnement permet, par virements ou opérations d'ordre, de transférer en section d'investissement la somme de **3.267.193 euros**, se décomposant comme suit :

➤ **Virement de la section de fonctionnement :**

- **1.838.947 euros** (autofinancement net)

➤ **Opérations d'ordre entre section :**

- **883.631 euros** d'amortissements,
- **544.615 euros** d'amortissement de l'IRA capitalisée,
- 

➤ **Opérations d'ordre à l'intérieur de la section**

Un remboursement sur avances faites sur des marchés attribués est prévu à hauteur de **80.000 €** ainsi qu'un **cautionnement pour d'éventuelles acquisitions foncières pour la somme de 70.000 €** et enfin **20.000 €** sont consacrés pour des **écritures de régularisation de cession**

**Vous avez été destinataires, à l'appui de ce rapport explicatif :**

- d'une synthèse de la Section de Fonctionnement et d'Investissement,
- du document budgétaire intégral avec ses annexes, notamment l'état :
  - de la dette,
  - des principaux ratios,
  - du personnel,
- de la liste des subventions attribuées (voir compte 65).

**Il a ensuite ouvert les débats.**

**Puis il est passé au vote du budget primitif :**

**Votants : 32**

**Pour : 32**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Le budget primitif 2023 et les états annexes ont été adoptés à l'UNANIMITE.**

## **Monsieur Jean LÉTOQUART**

Je voulais remercier Alain Baranowski de nous avoir présenté cela de manière pédagogique.

Je suis heureux de cette présentation parce que c'est le premier budget que je vous apporte donc je voulais remercier aussi les commissions, les élus et les techniciens qui ont préparé ça parce que très sincèrement, lorsqu'à l'exécutif municipal, il a fallu qu'on se rencontre pour faire les arbitrages suite aux propositions des commissions, on a pas eu beaucoup de tri à faire parce que les élus avaient, en lien avec les techniciens de ces commissions, vraiment fait un travail remarquable et qui collait tout à fait aux orientations qu'on avait faites dans le Rapport Budgétaire d'Orientations. Du coup ça a été un travail assez facile de l'exécutif municipal pour faire les arbitrages parce qu'on n'a pas eu grand-chose à arbitrer.

Merci aussi aux trois forces politiques qui composent ce Conseil Municipal et à ceux qui sont issus de la société civile parce que ce budget vous l'avez imaginé et puis demain vous allez le faire vivre.

Et puis je remercie Jean-Marc Tellier parce que si on a été capable de présenter ce budget de 32 millions d'euros c'est aussi parce qu'on a récupéré une situation seine qui nous permet aujourd'hui de présenter ce budget ambitieux.

J'en profite pour dire que le Député Tellier, le même, est en train de faire un travail parlementaire sur les dotations justement. Il auditionnait d'ailleurs, aujourd'hui à l'Assemblée Nationale, quelques présidents d'EPCI et quelques Maires des communes, toutes forces politiques confondues, parce qu'on peut dire ce qu'on veut mais les dotations, elles baissent. Elles baissent parce qu'elles augmentent moins vite que l'inflation dans le meilleur des cas, quand elles ne baissent pas franchement.

Et pour nous qui sommes une commune pauvre, c'est une double punition parce qu'on nous fait croire qu'elles ne baissent pas parce qu'on a de la DDU, de la DSU, en réalité c'est comme si on reprochait à un malade de percevoir de l'assurance maladie pour gonfler son budget personnel. Non, si on perçoit ces dotations, c'est bien parce que notre population a des difficultés particulières et supplémentaires par rapport aux autres et c'est donc justifié, d'une part.

D'autre part, ces dotations spécifiques sont des dotations fléchées 9 fois sur 10, et du coup, parce que nous sommes pauvres, nous ne pouvons plus décider de ce qu'on fait de notre argent.

Donc c'est un peu une double peine pour nous.

Merci pour ce tour de forces, celui que vous avez fait pour le construire et pour celui que vous allez faire vivre.

Pour résumer, si on regarde bien, les réunions publiques, le Centre Culturel, le Centre Social, les économies d'énergies, les voiries, etc... les gros projets d'investissements sont directement à destination de la population.

## **Madame Perrine CIOFFI**

Monsieur le Maire, Chers Collègues,

Nous l'avions annoncé lors de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire, nous allons le confirmer ce soir par notre vote.

La baisse de la part communale de la taxe foncière à hauteur de 2 %, c'est une décision courageuse dans ce contexte inflationniste qui n'épargne pas les collectivités territoriales comme la nôtre. Mais c'est une décision qui nous ressemble et qui traduit notre volonté commune d'agir en faveur de la population.

Nous venons de le voir, notre gestion budgétaire saine et rigoureuse nous le permet, alors nous agissons.

Quand nous avons appris qu'une nouvelle fois l'Etat aller augmenter ses bases, nous avons décidé cet engagement. En votant ce soir le budget de la commune, nous venons de prouver que nous assumons nos orientations. Une baisse de 2 % c'est conséquent !

Déjà, depuis 13 ans, nous nous refusions à augmenter les impôts. Cette année, devant cette crise qui touche tout le monde, la commune apparaît encore et toujours comme un rempart pour préserver le porte-monnaie et le moral des Avionnais. Des personnes que nous rencontrons et qui nous disent bien souvent être de plus en plus pris à la gorge financièrement.

Derrière toutes ces lignes de chiffres qui représentent le budget de notre commune, il y a le fruit de notre volonté politique et le travail de tous les agents de la collectivité.

Ce budget reflète une fois de plus nos engagements prioritaires à destination de notre jeunesse, de l'enfance et donc des familles : la crèche, les centres de loisirs, les séjours, les ateliers, les aides versées pour leur éducation avec la cité éducative, le cartable, l'opération les 1000 départs en vacances... Et tant d'autres.

Ce soir, le fait que nous allons voter également pour AUCUNE augmentation de tarifs pour les Avionnais, montre bien que nous tous ici présents, avons les pieds bien ancrés dans le sol et que nous sommes connectés avec la population.

Nous le pouvons cette année mais qu'en sera-t-il l'année prochain ou dans deux ans ?

L'Etat en demande toujours plus aux collectivités sans lui en donner les moyens.

Chaque année, l'élaboration du budget est un casse-tête pour les services et pour les élus.

A force, avoir un budget à l'équilibre sera mission impossible et nous nous verrons dans l'obligation de faire des choix difficiles.

Le gouvernement annonce 20 € de plus par mois sur le RSA, mais savent-ils tous ces ministres, quel est le coût de la vie en ce moment ?

Ont-ils conscience que même avec deux salaires, à la fin du mois, beaucoup de foyers sont dans le rouge ?

Que nos retraités et futurs retraités, qu'ils ne ménagent pas n'ont plus d'ailleurs au passage, sont de plus en plus nombreux à sonner aux portes des associations caritatives comme les Restos du Cœur ou le Secours Populaire ?

La fermeture annoncée de Buitoni, pas si loin de chez nous, à Caudry dans le Cambrésis, va laisser 113 salariés sur le carreau, pointer au chômage. C'est encore une fois, les salariés qui vont payer pour les actionnaires qui eux, soyons rassurés, continueront de se gaver, ailleurs et toujours sur le dos des autres.

OUI, ça va mal.

Et NON, nous ne sommes pas CONTRE les réformes, nous sommes même plutôt POUR des réformes, mais des réformes heureuses, justes et humaines.

A Avion on croit cela possible. D'ailleurs, nous bataillons pour rendre cela possible. Les 1000 départs en vacances en sont une parfaite illustration. En 2022, ils étaient même plus de 1860 à partir ! En 2023, nous poursuivrons...

Et comme je le disais en préambule, derrière toutes ces petites lignes de chiffres, il y a de grandes actions pour la population.

Je conclurai en félicitant tous les agents pour leur travail au quotidien et leur implication dans les actions que nous allons voter ce soir à travers ce budget.

### **Madame Sandrine TISON**

Monsieur le Maire,  
Chers Collègues,

Depuis 3 ans, les crises se succèdent dans notre pays. Crise économique et sociale avec les Gilets Jaunes, crise sanitaire avec le Covid, crise internationale avec la guerre en Ukraine et maintenant crise politique et démocratique avec cette réforme des retraites dont personne ne veut mais que Macron veut imposer à tout prix en demandant des efforts à ceux qui sont déjà dans la difficulté.

La crise internationale a totalement désorganisé l'économie mondiale et entraîné une inflation galopante rendant la vie des Français très difficile et l'élaboration d'un budget hautement compliquée. En conséquence, les dépenses d'énergie ont explosé, le prix des matières premières s'est envolé. Les produits de première nécessité ont augmenté dans des proportions jamais vues. Les salaires ont augmenté mais insuffisamment pour combler l'écart avec l'inflation. Le bouclier énergétique mis en place par le Gouvernement s'est montré nettement insuffisant. A chaque moment de cette crise la municipalité a tenté d'apporter des réponses aux problèmes concrets des Avionnais.

Des Avionnais très durement touchés par cette situation. Les aides sociales explosent au même rythme que l'inflation. On y est très attentif. Il a aussi été décidé de modérer la hausse des impôts fonciers décidée par le Gouvernement en baissant les taux de 2%. Il a fallu également supporter l'explosion des dépenses de personnel avec surtout la hausse du point d'indice des fonctionnaires dont on se félicite mais où l'Etat n'a apporté aucune aide pour la compenser.

Le budget a dû être élaboré en tenant compte de ces paramètres. Un budget contraint et maîtrisé a été finalisé par nos services. Le maître-mot en est « économies » qu'il a fallu faire dans tous les domaines. Il y aura également le maintien d'un budget participatif permettant aux habitants de proposer des actions pour améliorer leur quotidien.

Les décisions prises lors du Débat d'Orientations Budgétaires ont été confirmées :

- Baisse de 2% de la hausse des taux d'imposition
- Pas de hausse des tarifs des services pour les Avionnais
- Priorité donnée à l'enfance, la jeunesse et l'éducation
- Investissements importants liés aux économies d'énergie
- Travaux liés à la politique de la ville

Nous sommes en total accord avec ces décisions.

La bonne gestion de la section de fonctionnement a permis de dégager un autofinancement pour la section d'investissement mais beaucoup moins important qu'à l'habitude. Il a fallu faire des choix.

Des opérations d'investissement déjà engagées seront poursuivies :

- Rénovation de voiries
- Réfection de la toiture de l'école Aragon
- Aménagement du centre social Casanova

Des procédures seront engagées :

- Pour la nouvelle piscine
- Pour les travaux du Boulevard Gabriel Péri
- Pour le réseau de chaleur

On sait déjà que ce budget évoluera en fonction de la situation économique. Il reste encore beaucoup d'incertitudes quant à la suite des différentes crises subies. Comme les années précédentes il faudra s'adapter et se montrer réactif pour répondre aux problèmes rencontrés par les Avionnais.

Le groupe PS votera donc ce budget raisonnable et malgré tout ambitieux et surtout au service de la population.

### **Monsieur Jean LÉTOQUART**

Avant de passer à la délibération suivante, moi aussi je remercie Caroline Calvin, Patrick Herbaut et les services qui nous ont accompagné pour la préparation de ce budget.

Et puis je vais faire une petite diversion parce qu'on parle beaucoup de chiffres en ce moment et par rapport à Bernard Arnault, parce que lui aussi il a un beau budget. Nous, avec notre budget on va construire des routes, on fait manger 800 enfants par jour à la cantine, on entretient 13 écoles, et bien on est 6125 fois inférieur à la fortune de Bernard Arnault qui nous permet de faire tout ça. Donc finalement, on joue petits bras quand même.

**-A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a fixé pour l'année 2023 :

\*les différents tarifs, droits et taxes à percevoir par la Commune.

**-A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a également fixé les taux applicables aux différentes bases assujetties aux impôts directs locaux qui ont été arrêtés comme suit :

*taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants.....	23,26%
*taxe sur le foncier bâti.....	59, 24%
*taxe sur le foncier non bâti.....	94, 99%

## **IV ■ AMENAGEMENT - FONCIER - URBANISME**

**-A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a désigné Monsieur David GOSSELIN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire et en cas d'empêchement Madame Perrine CIOFFI 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire pour signer les actes en la forme administrative au nom de la Commune.

**-A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir de Maisons et Cités l'unité foncière cadastrée n°102,103,104,105 et 106 de la section AP, d'une contenance totale de 315m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 17 000 euros hors taxes et hors frais, d'autoriser Monsieur le Maire ou en son absence, son 1<sup>er</sup> Adjoint, à signer l'acte portant transfert de propriété, les frais d'acte étant à la charge de la Commune et de classer dans le domaine public communal ladite unité foncière.

### **Monsieur Jean LÉTOQUART**

C'est en effet, pour créer du stationnement dans la Ville, parce que ceux qui participent aux réunions publiques le savent bien, la voiture c'est la moitié des problèmes de la Ville donc c'est une poche de stationnement supplémentaire qui rend service aux habitants.

### **Monsieur Fabrice BOURDON**

Ceci étant, effectivement la rue Jules Guesde est un exemple parce que c'est une rue, l'ayant fait pour les PMR, où il est quand même facile d'accéder et de se garer. C'est une très bonne chose.

**-A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a émis un avis défavorable sur la vente des logements situés 47 et 83 rue Maurice Altazin et réaffirme les réserves émises lors de sa séance du 7 Mars 2013.

**-A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a DÉCIDÉ :

**\*DE PRESCRIRE** la mise en compatibilité du PLU avec déclaration de projet (avec possibilité de remise en cause du PADD),

**\*D'INSTAURER** une concertation, durant toute la procédure d'élaboration du projet, en associant les habitants, les associations locales et toutes les personnes concernées, dont les représentants de la profession agricole, selon les modalités suivantes :

- Organisation d'une réunion publique
- Exposition du projet en mairie et mise à disposition d'un cahier de recueil des avis, pendant toute la durée de l'opération (durant les heures d'ouverture)
- Insertion d'un avis dans le bulletin municipal
- Mise en ligne d'informations sur le site internet de la commune, avec possibilité de recueillir les avis de la population et des associations locales.

**\*DE SE RESERVER** la possibilité de créer une commission chargée du suivi de ce projet.

**\*D'ASSOCIER** les services de l'Etat, conformément aux dispositions de l'article L 132- 10 du Code de l'Urbanisme, ainsi que les collectivités ou organismes concernés, selon les articles L. 132 -7, L 132- 9.

**\*DE CONSULTER** au cours de la procédure, les personnes publiques prévues par la loi, au titre de l'article L. 132-13, si elles en font la demande.

**\*D'AUTORISER M. LE MAIRE** à désigner un bureau d'étude spécialisé en urbanisme, conformément au règlement interne des achats publics de la ville et au code des Marchés Publics. Ce prestataire sera chargé de réaliser les études nécessaires et toutes prestations utiles à cette révision allégée du PLU.

**-A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a décidé :

\*de prescrire la révision allégée, conformément aux dispositions de l'article L.123-13 du code de l'Urbanisme,

\*D'instaurer une concertation, durant toute la procédure d'élaboration du projet, en associant les habitants, les associations locales et toutes les personnes concernées, dont les représentants de la profession agricole, selon les modalités suivantes :

- Organisation d'une réunion publique,
- Exposition du projet en mairie et mise à disposition d'un cahier de recueil des avis, pendant toute la durée de l'opération (durant les heures d'ouverture),
- Insertion d'un avis dans le bulletin municipal,
- Mise en ligne d'informations sur le site internet de la commune, avec possibilité de recueillir les avis de la population et des associations locales,
- De se réserver la possibilité de créer au sein du Conseil Municipal, une commission chargée du suivi de ce projet, et ce, en application de l'article L. 300-2,
- De charger un bureau d'études, à désigner ultérieurement, de réaliser les études nécessaires à la révision allégée du Plan local d'urbanisme,
- De tirer le bilan de la concertation avant d'arrêter la révision « allégée » du projet de plan local d'urbanisme,
- Que le projet de « révision allégée » fera l'objet d'un examen conjoint des personnes publiques associées mentionnées à l'article L.121-41 et III et à l'article R. 123-21 du Code de l'Urbanisme,
- De donner autorisation à Monsieur le Maire de signer tout contrat, avenant ou convention de prestation de service nécessaire à la révision « allégée » du PLU,

\*que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrits au budget de l'exercice considéré,

\*de notifier la présente délibération, conformément à l'article L.123-6 du Code de l'urbanisme à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Président du Conseil Régional,
- Monsieur le Président du Conseil Général,
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de LENS,
- Monsieur le Président de la Chambre de Métiers du Pas-de-Calais,
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais,
- Monsieur le Président de la CALL,
- Monsieur le Président du SCoT,
- Monsieur le Président du SMT.

#### **V - POLITIQUE DE LA VILLE**

**-A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à présenter le projet aux services du Département (Maison du Département Aménagement Durable du Territoire) et **APPROUVE** l'opération d'embellissement et de rénovation des sols et des murs pour l'école maternelle Jeannette PRIN telle qu'exposée ci-dessus ainsi que le plan de financement de l'opération tel que repris ci-dessous :

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Embellissement des murs et des sols de l'école maternelle Jeannette PRIN	39 315 €	Ville d'Avion (23,38%)	9 190 €
		Subvention Département (76,62%)	30 125 €
<b>Montant global de l'opération</b>	<b>39 315 €</b>		<b>39 315 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la subvention du Département pour l'opération prévue et à signer tous documents relatifs à cette subvention.

**ACCORTE** de percevoir la subvention accordée par le Département du Pas-de-Calais,

**PRECISE** que les crédits afférents sont inscrits au budget 2023 de la Commune.

**-A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire,

- A prendre toute disposition et à engager toute démarche nécessaire à la mise en place des horaires conformément aux souhaits majoritairement exprimés par les parents d'élèves dans les conseils d'école,
- A réviser, si besoin le PEdT,
- A signer tous documents afférents à cette affaire.

### **VI ▪ FINANCES**

**-A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser le Maire à signer avec la Société Territoires Soixante Deux la convention à intervenir pour le versement d'une avance de trésorerie remboursable de 600 000 euros, affectée à la réalisation de la 5<sup>ème</sup> tranche des travaux, conformément au projet de convention annexé à la présente délibération.

**-A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a décidé d'adopter le montant de l'Attribution de Compensation de la Commune pour l'année 2022 soit **994.996,52 €** en fonctionnement qui sera versée par douzième et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

#### **Monsieur Alain BARANOWSKI**

Je m'aperçois en regardant le tableau que c'est en baisse par rapport à l'année dernière. On sait pourquoi ? C'est en baisse pratiquement pour toutes les villes.

#### **Monsieur Jean LÉTOQUART**

C'est effectivement en baisse dans toutes les villes. C'est le budget de la Communauté d'Agglomération qui a été voté, qui dit ce qu'on est capable de redistribuer.

#### **Monsieur Pierre CHERET**

Je pense qu'il faut qu'on soit clair. La Communauté d'Agglomération a les mêmes problèmes d'engagements financiers et de capacités financières que nos communes donc il y a une répercussion sur les politiques à mener et la répartition des sommes à mettre dans ce domaine. On n'a pas assez de moyens pour nos services publics et on n'a pas assez de moyens pour les Communautés d'Agglomérations par voie de conséquence.

**-A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire :

- **A SOLLICITER** des demandes de subventions auprès de l'Agence Nationale du Sport et du Département du Pas-de-Calais, pour la réalisation des travaux de création d'un équipement sportif, type multisport, afin de fédérer les jeunes du quartier et les associations autour d'un même espace et de mettre à disposition un outil pédagogique afin de permettre le développement de la pratique sportive,

- **A PERCEVOIR** les subventions y afférentes,

- **A SIGNER** tous les documents relatifs à cette demande de subvention,

le plan de financement prévu pour cette opération est le suivant :

- Montant HT des travaux .....	154 150,00 €
- Montant de la subvention DETR sollicité au taux de 25 % .....	38 537.50 €
- Montant de la subvention sollicité auprès de l'ANS au taux de 29,05%.....	44 782,50 €
- Montant sollicité auprès du Conseil départemental au taux de 25,95%.....	40 000 €
- Fonds propres de la commune au taux de 20% .....	30 830 €

## **IX ▪ MUNICIPALITE**

**-A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a décidé de créer **4 Commissions Municipales** composées ainsi qu'il suit :

### **01 ♦ Enfance, Jeunesse, Parentalité, Affaires Culturelles**

**Président : le Maire, Jean LETOQUART**

**8 Membres :**

- Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF,
- Madame Christelle VERNACK,
- Monsieur Guillaume SAYON,
- Madame Fadhila YAMANI,
- Monsieur Mohamed DOUIHI,
- Madame Cathy POLY APOURCEAU,
- Monsieur Guy DECONINCK,
- Monsieur Daniel SUSZKA.

### **02 ♦ Politique de la Ville, Centres Sociaux, CCAS**

**Président : le Maire, Jean LETOQUART**

**8 Membres :**

- Madame Renée LACROIX,
- Madame Perrine CIOFFI,
- Monsieur Brahim KOUJANE,
- Madame Renée CAPRON,
- Madame Laetitia FONTAINE,
- Madame Pascale BEUGNET,
- Monsieur Anthony SARDO,
- Madame Sandrine TISON.

### 03 ♦ Techniques Travaux, Développement Durable, Aménagement du Territoire, Citoyenneté

**Président : le Maire, Jean LETOQUART**

**8 Membres :**

- Monsieur Cyril DUQUESNOY,
- Monsieur Alain BARANOWSKI,
- Madame Zineb BOUZIANE,
- Monsieur Pierre CHERET,
- Monsieur Fabrice BOURDON,
- Madame Danielle TARGOWSKI,
- Monsieur Alex GEST,
- Madame Linda LOEUILLEUX.

### 04 ♦ Vie Associative, Fêtes et Cérémonies, Sports, Enseignement, Séniors, Relations Internationales

**Président : le Maire, Jean LETOQUART**

**8 Membres :**

- Monsieur Marc LAURENT,
- Monsieur David GOSSELIN,
- Madame Brigitte PETIT,
- Madame Danielle TISON,
- Madame Rose-May SCHIAVON,
- Monsieur Gilles GUILLEMANT,
- Madame Dany OWCZARZAK,
- Madame Karin PICARD.

**-A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a désigné **Monsieur David GOSSELIN** pour représenter M. le Maire en cas d'empêchement au sein de la Commission d'appel d'offres en qualité de Président de Droit, qui disposera d'une voix prépondérante en cas d'égalité des voix et a **ELU** les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la liste présentée pour siéger à la Commission d'appel d'offres, ci-dessous :

#### **En qualité de titulaires :**

- Madame Perrine CIOFFI,
- Monsieur Alain BARANOWSKI,
- Monsieur Brahim KOUJANE,
- Madame Zineb BOUZIANE,
- Monsieur Pierre CHERET.

#### **En qualité de suppléants :**

- Monsieur Marc LAURENT,
- Monsieur Guy DECONINCK,
- Monsieur Mohamed DOUIHI,
- Madame Christelle VERNACK,
- Monsieur Cyril DUQUESNOY.

**-A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a approuvé la création de la Commission consultative MAPA telle que définie dans le Règlement intérieur de la commande publique adopté le 9 mars 2023, a approuvé la composition, le rôle et le fonctionnement de la Commission consultative MAPA, et a décidé de désigner les membres de la Commission d'appel d'offres, élus par délibération n°2023.15 du 6 avril 2023, membres de la Commission consultative MAPA, à savoir :

#### **En qualité de titulaires :**

- Madame Perrine CIOFFI,
- Monsieur Alain BARANOWSKI,
- Monsieur Brahim KOUJANE,
- Madame Zineb BOUZIANE,
- Monsieur Pierre CHERET.

**En qualité de suppléants :**

- Monsieur Marc LAURENT,
- Monsieur Guy DECONINCK,
- Monsieur Mohamed DOUIHI,
- Madame Christelle VERNACK,
- Monsieur Cyril DUQUESNOY.

**-A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal **PROCLAME** élus les 5 membres titulaires de la liste présentée pour siéger à la Commission « Concession d'Aménagement », ci-dessous :

- Madame Perrine CIOFFI,
- Monsieur Alain BARANOWSKI,
- Monsieur Brahim KOUJANE,
- Madame Zineb BOUZIANE,
- Monsieur Pierre CHERET

et **PROCLAME** élus les 5 membres suppléants de la liste présentée pour siéger à la Commission « Concession d'Aménagement », ci-dessous :

- Monsieur Marc LAURENT,
- Monsieur Guy DECONINCK,
- Monsieur Mohamed DOUIHI,
- Madame Christelle VERNACK,
- Monsieur Cyril DUQUESNOY

**PRECISE** que le Président de Droit de cette Commission, Monsieur le Maire, disposera d'une voix prépondérante en cas d'égalité des voix.

**A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal, a désigné pour siéger au sein des Conseils d'Ecoles Maternelles, Élémentaires, Collèges et Lycée, en qualité de représentants du Conseil Municipal :

⇒ **ECOLES MATERNELLES**

- Jean LURCAT	Madame Rose-May SCHIAVON
- Anne FRANK/Louise MICHEL	Madame Karin PICARD
- André PARENT	Madame Danièle TISON
- JOLIOT CURIE	Madame Brigitte PETIT
- Eugénie COTTON/Jeanette PRIN	Monsieur Brahim KOUJANE
- Suzanne LANNOY	Madame Perrine CIOFFI

⇒ **ECOLES ELEMENTAIRES**

- Félix CADRAS	Madame Laetitia FONTAINE
- Louis ARAGON/Elsa TRIOLET	Madame Danielle TARGOWSKI
- Marcel CACHIN	Madame Zineb BOUZIANE
- Robert DESNOS/Danièle CASANOVA	Monsieur Alex GEST
- JOLIOT CURIE	Monsieur Cyril DUQUESNOY
- Romain ROLLAND	Monsieur Alain BARANOWSKI
- Henri WALLON	Madame Renée CAPRON

⇒ **COLLEGE JEAN- JACQUES ROUSSEAU**

- 1 Titulaire
- 1 Suppléant

TITULAIRE	SUPPLEANT
Madame Renée LACROIX	Monsieur Guillaume SAYON

⇒ **COLLEGE PAUL LANGEVIN ET SEGPA.**

- 1 Titulaire
- 1 Suppléant

TITULAIRE	SUPPLEANT
Madame Fadhila YAMANI	Madame Christelle VERNACK

⇒ **LYCEE PABLO PICASSO**

- 1 Titulaire
- 1 Suppléant

TITULAIRE	SUPPLEANT
Monsieur David GOSSELIN	Madame Cathy POLY-APOURCEAU

**-A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal DESIGNE **des membres titulaires et suppléants** pour siéger au sein de la Commission Communale des impôts directs :

**En qualité de titulaires :**

- M. **BOULERT** Hervé, Agriculteur, 110 boulevard Gabriel Péri à AVION
- M. **DEDEURWAERDERE** Olivier, Agriculteur, 204 Bd Henri Martel à AVION
- M. **JOVENET** Yves, Fonctionnaire Territorial, 59 rue Victor Hugo à AVION
- M. **GALAND** Joël, Retraité, 23 rue Charlie Chaplin à AVION
- M. **PRINGARBE** Jean-Claude, Retraité, 18 rue Miss Robin à AVION
- M. **CHERET Nicolas**, Fonctionnaire Territorial, 35 rue Octave Delcourt à AVION
- M. **TRAVERSI** Serge, Retraité, 1 bis avenue Foch à AVION
- M. **PATYK François**, Retraité, 11 rue de la Seine, Résidence Marcel Letombe à AVION
- Mme **UREK** Evelyne, Fonctionnaire, 51 rue Charles Helle à AVION,
- Mme **PRA** Annie, Retraîtée, 22 rue René Lannoy à AVION
- M. **URACZ** Jean-Claude, Retraité, 61 rue Paul Eluard à AVION
- M. **GOMEZ GONZALEZ Mickaël, Cadre associatif**, 3 rue Félix Faure à AVION
- Mme **DUCROCQ** Eliane, Commerçante, 62 boulevard Gabriel Péri à AVION
- M. **LECOQC** Jean-Pierre, Commerçant, 93 rue Pierre Sémard à AVION
- M. **DEGRYSE Gilles**, Médecin Généraliste, 9 TER rue du Général Barbot à Mont St Eloi (62144)
- Mme. **GREBERT** Nathalie, Couturière, 11 Bd Fernand Magellan à LIEVIN (62800)

**En qualité de suppléants :**

- M. **CLEMENT** Michel, Agriculteur, 17 rue Pasteur à AVION
- M. **HOURIEZ** Alain, Retraité HBNPC, 40 rue Gay Lussac à AVION
- Mme **LALOUX** Fabienne, 39 Avenue Félix Cadras à AVION,
- Mme **NOWAK** Sylviane, Femme au Foyer, 25 rue Posadzy, Apt n° 331, Bât. C à AVION
- M. **PILLOT** Daniel, Retraité, 4 rue Rude à AVION
- Mme **SLIWA** Hélène, Retraîtée, 18 béguinage Robert Vansteenkiste à AVION
- Mme **BLEITRACH** Elisabeth, Infirmière, 19 rue du 14 Juillet à AVION
- M. **SCHIAVON** Jean, Retraité, 52 rue du 14 Juillet à AVION
- Mme **DUPAS** Nicole, Secrétaire Comptable, 17 place Jacques Duclos à AVION
- Mme **BAL** Louise, Retraîtée, 20 rue Alexandre Bové, Apt 22 à Avion.
- Mme **PENNEQUIN** Monique, Retraîtée, 41 Place Jacques Duclos à AVION
- M. **DEROO** Michel, Retraité, 32 rue Gustave Delory à AVION
- M. **RUFIN** Joël, Ouvrier du bâtiment, 100 Bd Henri Martel à AVION
- Mme **GUILLEMANT** Pascale, Agent d'Animation, 5 bd A. France – Apt 28 à AVION

- M. **COLSON Sylvain, Pharmacien**, 2 Place Cauchy à LENS (62300)
- M. **LEFEBVRE** Raynald, Informaticien, 19 rue de Berneville à WARLUS (62223)

-**A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a désigné :

- Monsieur Jean LETOQUART
- Madame Perrine CIOFFI
- Madame Laetitia FONTAINE

pour le représenter au sein du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite « Didier LAMPIN », Il a rappelé que Monsieur le Maire, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération est, à ce titre, membre dudit Conseil et le préside.

-**A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a approuvé :

La modification de la délibération n°02/2023.03 du 09 février 2023 concernant les Attributions du Maire par délégation du Conseil Municipal – Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été levée à 20h15.

**Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération Lens-Liévin,  
Jean LÉTOQUART**

**La Secrétaire de séance,  
Danièle TISON**